

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_2026_020

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés :

Absents et Excusés : Bernard RENOUY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune de Venterol à l'assemblée du Syndicat Mixte d'AGEDI

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATON DE_2026_017 POUR ERREUR
MATERIELLE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;
- Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;
- Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Venterol au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

004-210402343-DE_2026_020-DE

A G E D I

DE_2026_020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : **Mme UBAUD Nathalie** conseillère
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : **Mme AUDOLI-TISON Simone** conseillère
3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

004-210402343-DE_2026_020-DE

A G E D I

DE_2026_020